

## **CONDITIONS GÉNÉRALES et RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'ASSOCIATION 123MOOOV**

Les COURS compris dans votre ABONNEMENT débutent en SEPTEMBRE 2019 pour finir FIN JUIN 2020 (HORS VACANCES SCOLAIRES et JOURS FÉRIÉS).

ATTENTION : Les cours, éventuellement donnés pendant les vacances scolaires, donneront lieu à une COTISATION de 7€ SUPPLÉMENTAIRE PAR COURS pour les adhérents qui souhaitent y participer.

- 1) Toutes VOS COORDONNÉES doivent être mentionnées lors de votre inscription sur le site (nom, prénom, adresse, téléphone et mail) pour le bon fonctionnement de l'association durant l'année.
- 2) La pratique d'un sport nécessite obligatoirement un CERTIFICAT MÉDICAL (- de 3 mois) et une TENUE ADAPTÉE.
- 3) Les COTISATIONS doivent être versées dès votre inscription (règlement possible en 3 fois UNIQUEMENT). Chaque nouvel adhérent doit s'acquitter du règlement de l'ADHÉSION : 30 € en plus de sa cotisation. Pour rappel : toute cotisation/adhésion est due et NON REMBOURSABLE.
- 4) La PONCTUALITÉ (10mn de retard sont tolérées en ZUMBA) et la BONNE HUMEUR sont de mises pour le bon déroulement, l'ambiance du cours et la bonne pratique d'un sport. En cas de départ anticipé du cours, merci de prévenir l'instructeur en arrivant.  
L'instructeur se réserve le droit d'exclure un élève de son cours en cas de non respect des règles.
- 5) Concernant le cours de JUMPING, un TEXTO vous sera envoyé avant chaque cours pour VALIDER LA RÉSERVATION DE VOTRE TRAMPOLINE et il est OBLIGATOIRE d'y répondre.
- 6) Chaque adhérent doit RESPECTER LES LOCAUX ainsi que les ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (l'association 123MOOOV ne pourra être tenue responsable des dégradations commises ou provoquées par les adhérents).
- 7) ACCUEILLIR et RESPECTER les éventuels INSTRUCTEURS remplaçants lors des cours.
- 8) ATTENTION, pour les ADHÉRENT(E)S MINEUR(E)S, seuls les cours de ZUMBA et PILATES sont autorisés et sont soumis OBLIGATOIREMENT à une AUTORISATION PARENTALE.

Dater, noter la mention " Lu et approuvé" et signer